

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués extraordinaire (assemblée résiduelle)

Petits animaux Suisse

12 juin 2021, 10.00

Henzmannstrasse 18, 4800 Zofingen

Présidence : Urs Weiss

Procès-verbal : Monica Henry

Présences : Urs Weiss, Anja Marquardt, Monica Henry, Sandra Lanz, Stefan Röthlisberger, Peter Iseli, Christian Knuchel, Jean-Maurice Tièche

Scrutateur : RA David Lüthi

Secrétaire de la Fédération : Sandra Lanz

Excuses : Reto Jordi

Début : 10 heures

Ordre du jour :

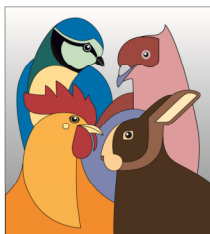
0. Proposition de Reinhard Gertschen à l'attention de l'Assemblée des délégués extraordinaire
1. Nomination du scrutateur
2. Vente de la revue spécialisée « Tierwelt »
3. Délégation de la compétence au Comité de Petits animaux Suisse pour la conclusion et la mise en œuvre du contrat de vente

Accueil et ouverture :

Le Président Urs Weiss ouvre l'Assemblée des délégués (assemblée résiduelle de Petits animaux Suisse à 10.00 heures).

Le Président constate que tenant compte de la situation particulière découlant de la pandémie (COVID-19), l'Assemblée des délégués extraordinaire ne pourra pas être organisée comme à l'accoutumé. Le moment du retour à la normale n'est pas encore visible. Se référant à l'Ordonnance 3 COVID-19, art. 27, état du 15.04.2021, le comité de Petits animaux Suisse a décidé dans sa séance du 21.04.2021 de ne pas autoriser la présence physique des ayants droit à la prochaine assemblée des délégués.

Les délégués ont été invité de faire valoir leurs droits par écrit et de remplir le(s) bulletin(s) de vote avant de les transmettre par voie postale au bureau d'avocat « Maître David Lüthi, avocat, Soleure » jusqu'au 09.06.2021 (la date de réception faisant foi). Les délégués ont été rendus attentifs que les votes ne pourront être validés que si l'original du(des) bulletin(s) de



vote est retourné au destinataire par la voie postale, que l'absence de réponse est considérée comme une abstention à l'assemblée générale écrite et que toute réponse tardive est considérée comme nulle et non avenue.

Le présent procès-verbal sera publié dans « Petits animaux – Magazine » et mis en ligne sur le site Internet de Petits animaux Suisse.

Forme :

En ce qui concerne les constatations formelles et la constitution de l'assemblée extraordinaire des délégués, le Président a pris note des éléments suivants :

a. Convocation à l'Assemblée des délégués :

L'invitation accompagnée d'un bulletin d'information, du (des) bulletin(s) de vote et d'une enveloppe de réponse a été transmise aux ayants droit en date du 18 mai 2021. De ce fait, le délai légal a été respecté.

L'information que l'assemblée sera organisée sans présence physique des délégués a été annoncée aux ayants droit dans le procès-verbal du comité du 21.04.2021 (publié dans l'organe de publication officiel), mais également au cours de séminaires organisés du 3 au 6 mai 2021 et dans la convocation à l'Assemblée des délégués extraordinaire.

De ce fait, l'Assemblée des délégués a été convoquée conformément aux statuts et dispositions légales.

b. Tenue du procès-verbal :

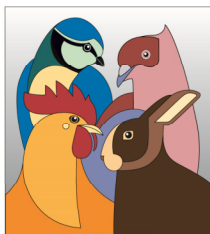
Comme il est d'usage, le Président désigne la secrétaire de la Fédération en tant que secrétaire de l'Assemblée des délégués de ce jour.

c. Décision et constatation du quorum de l'Assemblée des délégués :

La proposition d'Urs Weiss visant à compléter l'ordre du jour par un point 0 « Proposition de Reinhard Gertschen » est accepté.

Le Président constate que 888 délégués représentant 1535 voix ont été invités à participer à l'Assemblée des délégués par écrit. 963 bulletins de vote sont rentrés dans les délais imposés. 38 bulletins sont entrés après le délai fixé au 09.06.2021 (date de réception faisant foi) : ils sont de ce fait invalides. 572 voix n'ont pas répondu et renoncé par conséquent à une participation par correspondance. Le nombre de voix valables s'élève à 963 voix, la majorité est de 482 voix.

Le Président constate que le quorum est atteint pour l'Assemblée résiduelle de ce jour et que les points de l'ordre du jour peuvent être traités.



0. Proposition de Reinhard Gertschen

Reinhard Gertschen a fait la proposition suivante à l'intention de l'Assemblée extra-ordinaire des délégués de ce jour :

Reporter la décision de la «vente de la Tierwelt» et la mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués ordinaire du 15.08.2021.

Le comité a pris connaissance de cette proposition et se basant sur une analyse juridique, cette proposition est refusée.

Décision : La proposition est refusée à l'unanimité (conformément à la Loi Covid-19).

1. Nomination du scrutateur

Sur proposition du comité, est nommé en tant que scrutateur:

Me David Lüthi, avocat, Soleure :

Oui : 791 Non : 153 Abstentions : 19

2. Vente de la revue spécialisée « Tierwelt »

Sur proposition du comité, la vente de la revue spécialisée « Tierwelt » est approuvée comme suit :

Oui : 504 Non : 425 Abstentions : 34

4. Délégation de la compétence au comité de Petits animaux Suisse pour la conclusion et la mise en œuvre du contrat de vente

Sur proposition du comité, la délégation de la compétence au comité de Petits animaux Suisse pour la conclusion et la mise en œuvre du contrat de vente est approuvée comme suit :

Oui : 507 Non : 425 Abstentions : 31

Fin de l'Assemblée résiduelle : 10.15 heures

Zofingen, 12 juin 2021

Petits animaux Suisse

Urs Weiss
Président

Monica Henry
Secrétaire